



## Conditions Générales de Vente

### **Désignation**

Evoluce Conseil, dont le siège est situé au 7 avenue Charles Flahault Bât A Bureau 29, 34090 Montpellier (Siret 524 073 590 00019) est représenté par Madame Elsa LOMBARD et enregistré sous le numéro de déclaration d'existence en tant qu'organisme de formation : 91 34 07077 34 auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat). Evoluce Conseil dispense des prestations de bilans de compétences. Toute commande de prestation à Evoluce Conseil par le Client est soumise aux présentes conditions générales de vente et la signature d'un des documents contractuels prévus à l'article 1<sup>er</sup> emporte de plein droit leur acceptation par le Client, ou passe par les Conditions Générales d'Utilisation de plateforme, tel qu'EDOF (Mon Compte Formation) lorsque l'achat est dématérialisé, fixées par la Caisse des Dépôts et Consignations.

### **L'achat de prestations**

L'achat de prestations à Evoluce Conseil prend l'une des formes suivantes :

- un bon de commande émis par le Client reprenant les mentions exactes d'un devis préalable d'Evoluce Conseil
- une convention ou un contrat de formation professionnelle,
- une action d'inscription dématérialisée tel que Moncompteformation.fr / Plateforme EDOF
- un contrat de prestation de service.

La conclusion d'une convention professionnelle est obligatoire pour l'organisation des prestations ci-dessous :

- Bilan de compétences (hors achat sur le service dématérialisé dans le cadre du CPF – plateforme EDOF – cf. CGV et CGU EDOF et Article D.6353-1- III du code du travail)
- actions pluriannuelles de formation professionnelle.
- actions en entreprises
- actions d'accompagnement personnalisées

Les bénéficiaires dont la prise en charge est effectuée via leur CPF doivent se conformer au CGV du service dématérialisé (plateforme EDOF). Il appartient au bénéficiaire d'informer Evoluce Conseil de sa situation de handicap. Evoluce Conseil pourra fournir une liste de partenaires spécialisés dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap si besoin. Les couts supplémentaires et l'adaptation éventuelle de la prestation, devront faire l'objet d'un devis complémentaire.

### **L'acte contractuel**

L'acte contractuel mentionne, outre les mentions obligatoires : le nom et le prénom ou la raison sociale du client, son n° SIRET, sa domiciliation, le nom de son représentant dûment habilité, ainsi que tout renseignement d'ordre pratique (téléphone, mail, télécopie). Pour permettre, le cas échéant, l'imputation des sommes versées à Evoluce Conseil sur la participation du Client au développement de la formation professionnelle continue, le document contractuel comporte les mentions prévues à l'article R. 6353-1 du Code du travail. L'acte contractuel est définitivement formé dès sa signature par les parties concernées. Chacune reçoit un exemplaire du document original. Au cours de l'exécution des prestations, les modifications négociées entre les parties donnent lieu à la signature d'un avenant au document contractuel.

### **Prix**

Tous les prix sont indiqués en euros, nets de taxes. Evoluce Conseil est exonéré de TVA au titre de l'article 261-4-4<sup>a</sup> du CGI. Néanmoins, si cette situation fiscale devait être remise en cause, la TVA sera facturée en plus.

Evoluce Conseil se réserve la possibilité d'appliquer des promotions, rabais, ristournes ou remises à tout moment ou d'établir des conditions particulières de formation/prestation avec ses clients. Le tarif applicable est celui en vigueur au jour de la commande. Evoluce Conseil se réserve la possibilité de modifier ses tarifs à tout moment, tout en garantissant au Client l'application du tarif en vigueur au jour de la commande.

### **Facturation**

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre d'Evoluce Conseil.

### **Paiement**

Avances

Les avances négociées avec le Client sont exigibles à la signature de l'acte contractuel.

Délais de paiement

Sauf dispositions contractuelles particulières, le Client s'acquitte du prix des prestations dans un délai maximal de 30 jours, date d'émission de facture. Sauf dans le cas d'un versement par la Caisse des Dépôts et Consignation avec un versement effectué 30 jours suivant la fin de la formation.

- Modalités de paiement

Les prestations d'Evoluce Conseil sont réglées par virement bancaire ou, le cas échéant, conformément aux conditions négociées avec le Client.



- *Paiements anticipés*

Les paiements anticipés n'ouvrent pas droit à escompte.

- *Paiement subrogé*

Si le Client souhaite que le règlement soit effectué par un organisme collecteur agréé ou un autre organisme financeur, il doit dans tous les cas ;

- fournir à Evoluce Conseil les justificatifs de la prise en charge financière accordée
- répondre, en tant que de besoin, aux demandes du financeur. Dans le cas où l'intervention du financeur demeure partielle, le reliquat du coût des prestations est facturé au Client. Les modalités de prise en charge sont précisées dans les conditions particulières et le Client s'assure personnellement du paiement d'Evoluce Conseil par le financeur ou, à défaut, supporte la charge de ce paiement.

**Justification des prestations**

Evoluce Conseil fournit, sur demande, tout document ou pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses engagées conformément à l'article L. 6361-1 et s. du Code du travail.

À défaut, et pour toute absence de réalisation totale ou partielle, elle rembourse les sommes indûment perçues en application des dispositions de l'article L. 6354-1 du même code.

**Résiliation**

Le défaut de paiement total ou partiel d'une seule échéance contractuellement prévue ouvre le droit à Evoluce Conseil de résilier de plein droit la convention ou le contrat passé avec le Client, après l'envoi d'une mise en demeure restée sans effet dans un délai de quinze (15) jours. Toutes les factures sont dues par le Client au prorata des prestations fournies augmentées, le cas échéant, des pénalités de retard prévues à l'article 6.3. La résiliation sera considérée comme effective à l'issue d'un délai de quinze (15) jours.

**Annulation, Report ou Abandon – Dédit formation**

Toute demande d'annulation de prestation à l'initiative du Client doit être notifiée à Evoluce Conseil par écrit (lettre, courriel). En cas d'annulation par le Client, sans motif ou pour des motifs qui lui sont propres, moins de quinze (15) jours francs avant le commencement des prestations, Evoluce Conseil facturera des droits d'annulation représentant 50% du prix des prestations annulées.

En cas d'annulation tardive par le Client moins de sept (7) jours francs avant le début des prestations ou de non-présentation du participant aux jour et heure fixés par Evoluce Conseil, les droits d'annulation représenteront 80% du prix des prestations annulées. Pour le cas où les prestations sont annulées par Evoluce Conseil, le Client est informé par écrit et a le choix entre le remboursement des sommes versées ou le report de la prestation à une date ultérieure sans pouvoir prétendre à toute autre indemnisation de ce chef. Evoluce Conseil se réserve la faculté de reporter ses prestations. Le Client est dans ce cas informé par écrit dans les meilleurs délais. Il ne peut prétendre à aucune indemnisation de ce chef. En cas d'abandon définitif de sa formation par le stagiaire, les périodes de formation effectivement suivies sont facturées par Evoluce Conseil.

**Force majeure**

Lorsque, par suite de cas de force majeure répondant aux caractéristiques définies par la jurisprudence en cours, Evoluce Conseil est dans l'impossibilité de poursuivre la prestation, le contrat ou la convention conclue avec le Client est résilié de plein droit sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité. Le Client est toutefois tenu au paiement prorata temporis des prestations réalisées par Evoluce Conseil.

**Dispositions relatives aux achats de prestations par un Client non professionnel**

Est considérée comme Client non professionnel toute personne physique qui achète à titre individuel et à ses frais une ou des prestations à Evoluce Conseil. Dans ce cas, un contrat de formation professionnelle conforme aux prescriptions de l'article L. 6353-4 du Code du travail est obligatoirement conclu. À compter de la signature de ce contrat, le Client non professionnel dispose d'un délai de rétractation de 10 jours calendaires. L'exercice du droit de rétractation se fait par lettre recommandée avec avis de réception, le cachet de la poste faisant foi.

Le prix de la prestation est fixé par le contrat. Evoluce Conseil peut exiger le paiement d'une avance pouvant aller jusqu'à 30% de ce prix. Toutefois, celle-ci ne sera due qu'après expiration du délai de 10 jours en application de l'article L. 6353-6 du Code du travail. Le solde du prix est facturé selon un échéancier fixé par le contrat de formation professionnelle. Le délai de règlement maximal est de 30 jours date d'émission de facture. Tout défaut de paiement rend immédiatement exigibles les sommes dues à Evoluce Conseil.

**Responsabilité de la société Evoluce Conseil**

L'obligation souscrite par Evoluce Conseil dans le cadre des prestations qu'elle délivre est une obligation de moyens et ne peut en aucun cas être interprétée comme une obligation de résultat.

**Propriété intellectuelle**

En application de la législation relative à la propriété intellectuelle (protection en matière de droit d'auteur, marque déposée), les logiciels, supports, brochures, documentaires, outils, cours, et tout document en général mis à la disposition du client et de son personnel sont propriété d'Evoluce Conseil ou de ses donneurs de licence. En conséquence, l'exploitation, la reproduction, l'adaptation, la traduction, la commercialisation, et la représentation par tout procédé de communication de tout ou partie de ceux-ci sont interdites tant pour le Client que pour ses salariés sous peine de poursuites judiciaires.



### ***Confidentialité et communication***

Evolence Conseil, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par Evolence Conseil au Client. Evolence Conseil s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par Evolence Conseil comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise Evolence Conseil à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

### ***Protection et accès aux informations à caractère personnel***

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de Evolence Conseil.
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

En particulier, Evolence Conseil conservera le document de synthèse bilan pour réaliser le suivi du bilan de compétences du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

### ***Litiges***

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Montpellier

### ***Loi applicable***

Les conditions générales de vente et toutes relations d'Evolence Conseil avec ses Clients relèvent de la loi française.